

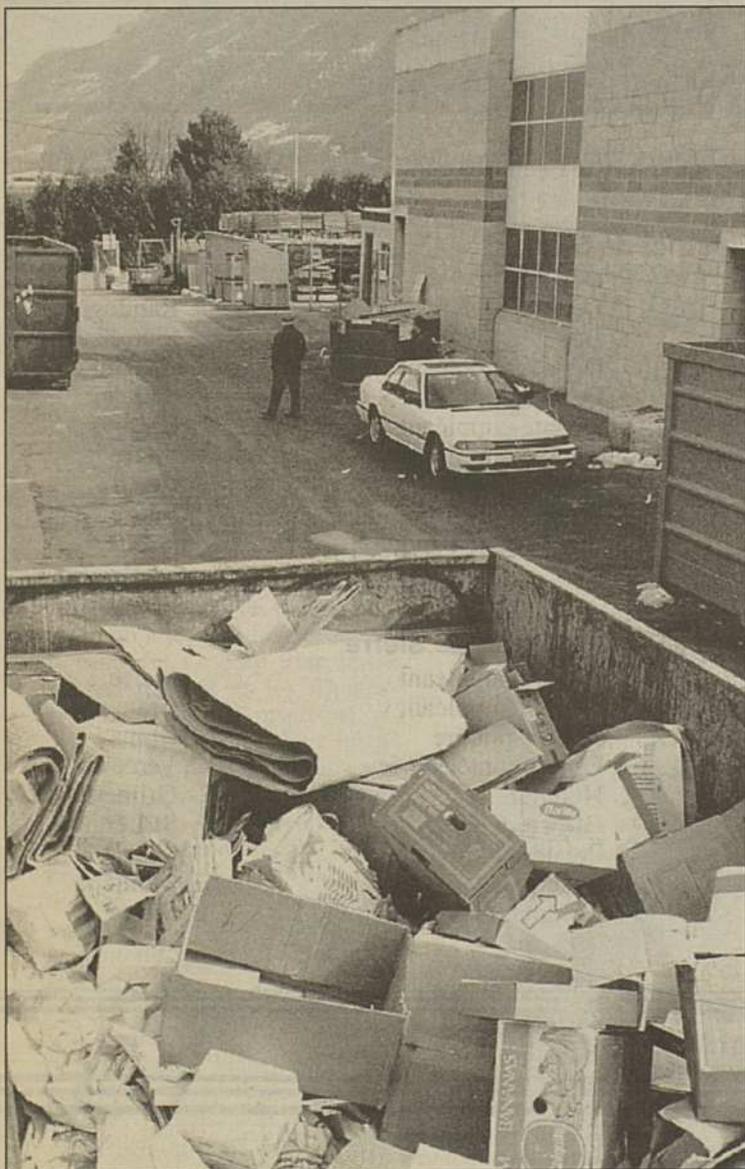
Bilan

En dix ans, le canton du Valais a accompli des efforts remarquables en matière de protection de l'environnement

En matière de protection de l'environnement, le Valais a longtemps fait figure de canton négligeant: l'essor fulgurant du tourisme au début des années soixante, et la période de construction effrénée, souvent mal contrôlée, qui l'a accompagné, ont largement contribué à ternir son image. Vers le milieu des années quatre-vingts pourtant, les autorités cantonales ont tout mis en œuvre pour réduire les atteintes aux paysages d'une part, et pour sensibiliser la population aux problèmes liés à la protection de l'environnement d'autre part. A l'aube de l'an 2000, le Valais a complètement renversé la tendance, et fait figure — dans plusieurs domaines — de pionnier. Les autorités ont entrepris des actions qui tendent à concilier le développement économique du canton et

les exigences de protection de notre milieu vital. En dépit de ce fait reconnu par les principales organisations écologistes qui collaborent activement avec les autorités valaisannes, l'image du canton sur ce plan ne s'améliore que lentement. Ces dernières années pourtant, les autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour redorer le blason de la bannière aux treize étoiles, en mettant un accent particulier sur l'information.

Nous revenons brièvement ci-après sur les événements qui — dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire — ont émaillé la législature qui prendra fin en mars prochain.



Peu à peu, et pour le bien de notre espace vital, les déchets ont été dirigés vers les déchetteries.

1993

Pour le chef du Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire Bernard Bornet, un des principaux soucis est de faire que «la politique environnementale du canton du Valais ne conduise pas au démantèlement économique et au blocage des projets d'intérêt public». Pour cette raison, le gouvernement a choisi pour appliquer cette politique la voie de la concertation. Ainsi, le canton entreprend en 1993 plusieurs démarches allant dans ce sens.

En matière d'aménagement du territoire, on peut noter l'adoption le 10 novembre d'un décret sur la simplification de diverses procédures, et d'un autre décret le 22 décembre concernant le maintien du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir.

Concernant la protection de l'environnement, la constitution du forum de l'air, de la délégation à la qualité de l'air et de la commission consultative sur les déchets spéciaux comptent parmi les principales actions de l'année. Ces mesures sont accompagnées par des actions informatives ciblées comme — par exemple — l'édition d'un manuel de gestion des déchets diffusé dans toutes les communes, et la diffusion de cinq «Eco-Bulletins». Deux nouvelles stations d'épuration — à Troistorrens et au Châble — sont mises en service.

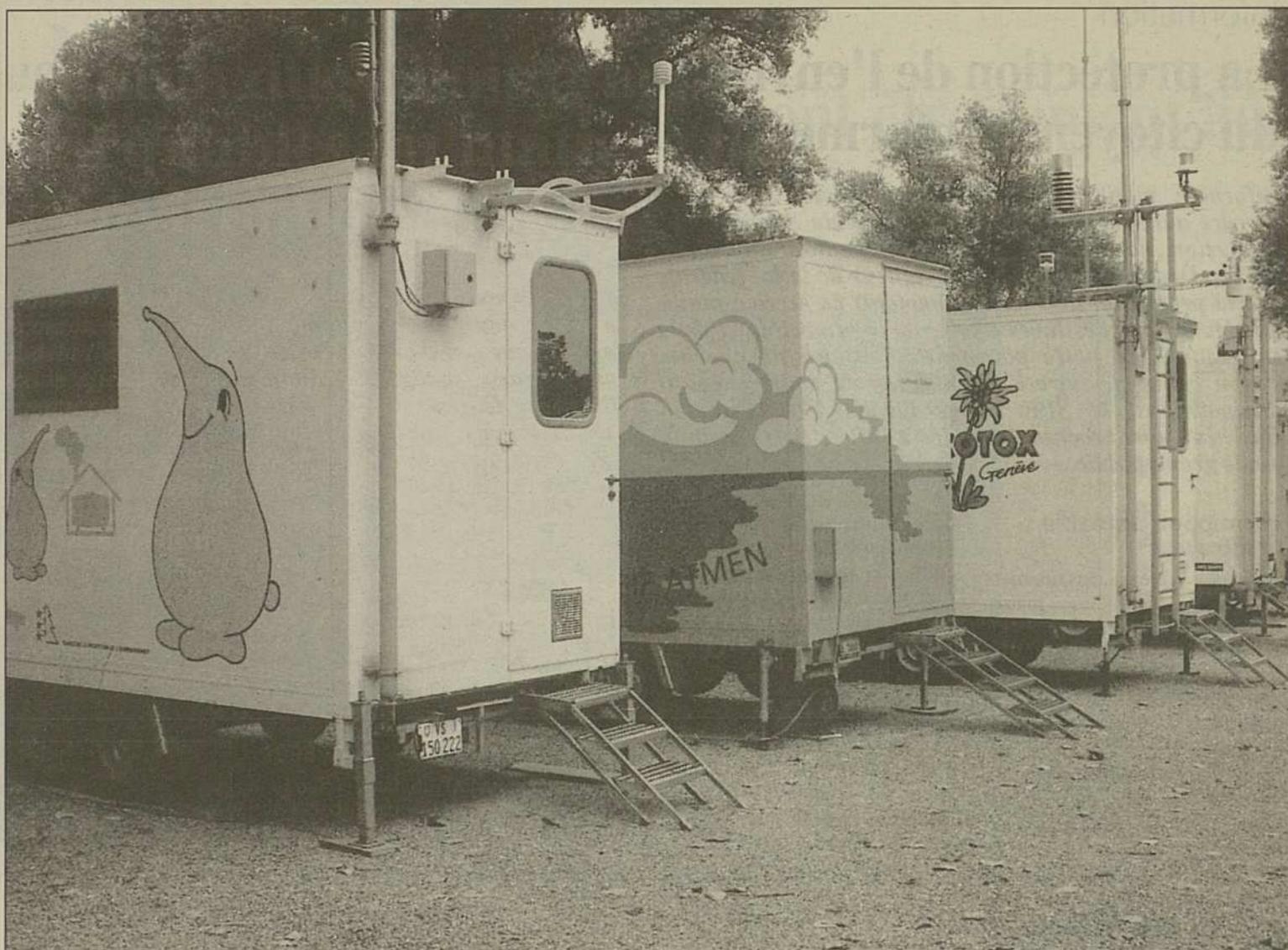
Enfin, concernant la protection de la nature et du paysage, on note l'entrée en vigueur du

décret relatif à l'octroi des contributions à l'exploitation agricole du sol pour prestations de caractère écologique.

1994

En 1994, la politique cantonale de la protection de l'environnement a été fortement marquée par les débats qui ont entouré la candidature de la ville de Sion pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2002. Ceux-ci ont en effet accordé une large part aux aspects environnementaux du dossier et ont abouti finalement à l'établissement d'un projet de contrat-nature entre le Conseil d'Etat valaisan et diverses associations de protection de l'environnement (ATE, AN, LSPN, SPE). La signature de ce contrat constitue un signe tangible de l'amélioration des relations entre le Valais et les organisations de protection de la nature, et marque dans les faits la volonté du gouvernement de mener une véritable politique de concertation avec les milieux en question. Pour le chef du département, «l'aboutissement de ces démarches dit l'évolution engagée progressivement par notre canton dans sa perception de la nécessité d'harmoniser l'environnement et le développement et dans sa capacité de la traduire dans une gestion maîtrisée du territoire».

Parmi les mesures entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement, on note tout d'abord la concrétisation des mesures de protection de l'air dans son rapport à l'intention du



En matière de protection de l'air, de gros efforts ont été accomplis grâce à la mise en place du réseau RESIVAL, neuf stations de mesures réparties dans tout le canton.

Conseil d'Etat du mois de juillet, le forum de l'air fait des propositions concrètes de mesures de protection de l'air dans plusieurs domaines (transports et gestion du trafic, grandes industries, PME et artisanat, énergie et bâtiments, produits et déchets). D'autre part, un concept de gestion des sites d'extraction des matériaux terreux et pierreux est établi, et les collectes séparées des déchets urbains progressent. Les difficultés financières de la Confédération se répercutent sur les subventions à l'investissement pour les STEP et les canalisations: plus de 120 projets (trois fois plus qu'en 1993) sont traités en urgence afin de bénéficier de l'aide fédérale.

En matière d'information, une brochure intitulée «Tout savoir sur la gestion des déchets» est diffusée, de même que cinq «Echo-Bulletins». D'autre part, une vaste campagne d'information sur la protection de l'air est lancée, avec — outre une campagne d'affiches — la diffusion dans tous les ménages de la brochure «Pour que le Valais respire encore mieux: de l'air».

1995

L'année 1995 est — en Europe — l'«Année européenne de la protection de la nature». A cette occasion, le canton du Valais favorise des centaines de réalisations conduites par des initiatives locales. On procède à un «lifting» de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites. L'avant-

projet du texte révisé est mis en consultation en décembre.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, le plan cantonal de mesures pour la protection de l'air est remis au Département fédéral de l'intérieur. Dans le même temps, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage accepte le programme cantonal d'assainissement des routes par rapport aux nuisances sonores. Enfin, le plan cantonal de gestion des déchets est sur le point d'être achevé.

En matière d'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la concrétisation concertée des options du plan directeur cantonal, mais aussi sur l'appui aux communes qui doivent faire aboutir les révisions de mise en conformité de leurs plans d'affectation de zones. En octobre, un guide destiné à faciliter la tâche des communes en matière d'aménagement du territoire est publié sous le titre «Les plans d'affectation spéciaux et autres instruments de l'aménagement du territoire».

La politique d'information se poursuit en 1995 avec notamment la publication de cinq «Echo-Bulletins» et de deux «Lettres du Léman», et la mise sur pied d'une exposition au relais du Saint-Bernard de l'autoroute du Rhône à Martigny sur le thème «Les visages de l'eau». Enfin, en collaboration avec le TCS, une brochure intitulée «L'air valaisan toujours meilleur» est éditée.

D'une manière générale, on se félicite au Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire de «la prise en compte par les instances cantonales et communales des valeurs environnementales». Ce changement d'attitude contribue largement à améliorer l'image du Valais à l'extérieur du canton.

1996

En 1996, le Conseil d'Etat a approuvé le règlement élaboré par le service de la protection de l'environnement afin de définir la procédure d'homologation des zones de protection des captages d'eau potable.

La politique de concertation du canton du Valais avec les organisations de protection de la nature se poursuit, par le biais du projet de l'autoroute du Rhône dans le Haut-Valais: les discussions entre les deux parties se poursuivent, et l'on parle de la signature imminente d'un nouveau «contrat-nature».

En matière d'information, cinq «Echo-Bulletins» ont également été diffusés, de même que deux brochures, «Tout savoir sur la protection des eaux» et «L'air du temps; fenêtre cantonale VS». Enfin, deux dépliants sur les chaudières à bois, et un concernant «Les conseils de la CIPEL» ont été publiés.

Yves Cretton

Information

La protection de l'environnement commence au niveau du citoyen: l'informer est une démarche vitale!

Informar, motiver et sensibiliser sont les trois mots d'ordre qui sous-tendent toute l'action du Service de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE). Depuis 1985 (entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement) ce service multiplie les actions destinées à faire de la protection et de la sauvegarde de notre patrimoine l'affaire de chacun. Parmi celles-ci, outre l'organisation de conférences et d'expositions, le SPE rédige depuis 1990 l'«Echo-Bulletin», une brochure destinée à informer et sensibiliser le grand public...

Un support agréable et attrayant

Vous l'avez certainement déjà eu entre les mains: l'«Echo-Bulletin» est une petite brochure de quatre pages destinée à sensibiliser le grand public aux problèmes liés à la protection de l'environnement. Le Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire (et plus particulièrement le SPE) l'édite chaque trimestre. Vite lu, bien illustré, ce document est facile d'accès, et peut sans autre être utilisé dans les écoles pour sensibiliser les jeunes. De manière générale, le lecteur peut se faire une idée précise des mesures prises en Valais en matière de protection de l'environnement, tout cela en regard de la législation en vigueur. Mais on y trouve aussi, de façon très structurée, toutes sortes de renseignements et conseils.

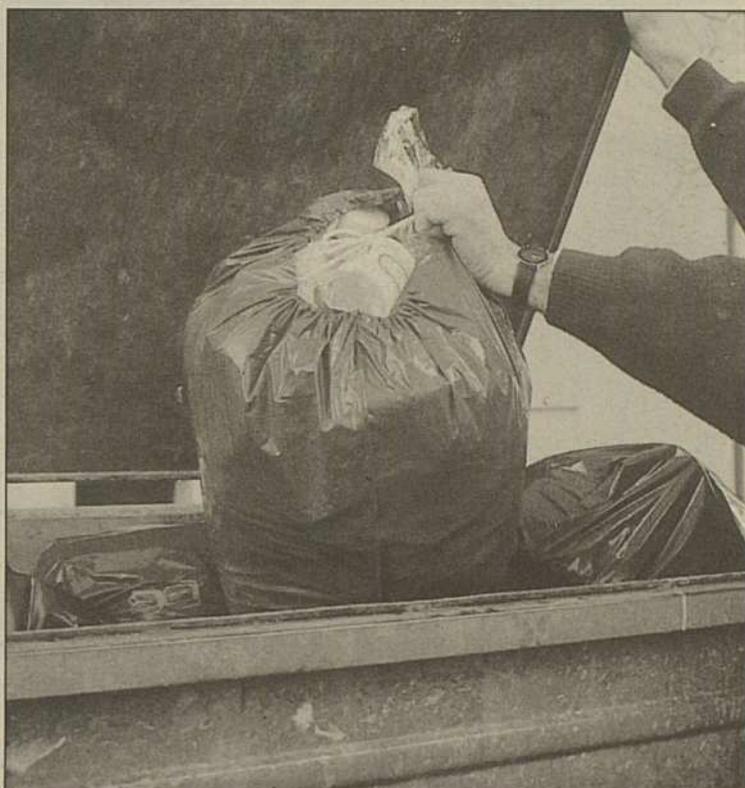
L'air, l'eau, les déchets... et le reste

Sur les quatre parutions annuelles de l'«Echo-Bulletin», l'une a pour objet l'air, une autre l'eau et une troisième les déchets. Chacune d'elles fait le point sur les travaux en cours, l'évolution de la législation et traite d'un thème spécifique. La dernière partie comprend chaque fois l'«éco-conseil»: le lecteur y trouve quelques recommandations qui lui permettent — dans sa vie de tous les jours — de participer à son échelle à la sauvegarde de notre espace vital.

Le quatrième «Echo-Bulletin» annuel est consacré à des thèmes divers: ainsi, un numéro a été consacré au «bruit

de la route et mesures d'assainissement», un autre à l'«agriculture et protection de l'environnement». Le rôle de l'armée dans la protection de l'environnement a également fait l'objet d'un numéro spécial, de même que le problème des gravières et des carrières. A chaque fois, les sujets traités nous touchent d'une façon ou d'une autre. Alors, si vous avez l'«Echo-Bulletin» sous la main, prenez le temps d'y jeter un œil!

Cy



Informar, sensibiliser... Le citoyen doit apprendre à tenir compte de son environnement.

Attendre

ILE FALCON / SIERRE
Halle industrielle avec locaux administratifs
 Surface utile env. 1000 m².
 Terrain 6129 m² DSDP. Fr. 700'000.-
Terrain en pleine propriété, 3313 m².
 Fr. 120.- le m²

POTENCE / SIERRE-OUEST
Terrain zone forte densité 4850 m².
 Fr. 200.- le m²

QUARTIER GLAREY / SIERRE
Petit immeuble de 5 appartements de 2 1/2 pièces loués jusqu'en 1999, rendement intéressant. Fr. 650 000.-
Immeuble «La Tannerie»
14 studios Fr. 900'000.-

FORUM DES ALPES / SIERRE
Surface commerciale rez, 90 m².
 Fr. 280 000.-

CHALAIS
 En bordure route de Chalais-Chippis
Locaux industriels à terminer
 Fr. 550 000.-

CHIPPIS
Terrain En zone mixte, 1863 m².
 Fr. 95.- le m²

Agence MARCEL ZUFFEREY
SIERRE - 027/455 69 61

Isolez vos fenêtres!

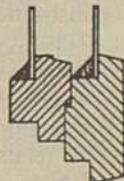
(simple ou double vitrage)

grâce à **ECONOVITRAGE**

- vous conservez vos fenêtres existantes!
- vous économisez de l'énergie
- vous augmentez votre confort!
- plus de nettoyage entre les deux vitres!
- Nous prenons vos fenêtres et portes-fenêtres le matin et vous les rapportons le soir.
- Nous enlevons les verres existants, transformons les battues et posons un **verre isolant** de première qualité avec valeurs **thermique** et **phonique** améliorées.
- Nous posons en plus un joint caoutchouc étanche dans une rainure autour des cadres.

DEVIS SANS ENGAGEMENT

AVANT:

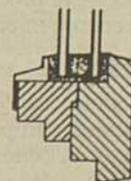


Simple ou double vitrage

**BARMAN & NANZER**

3960 SIERRE
 Tél. (027) 456 42 22
 1950 SION
 Tél. (027) 322 33 37

APRÈS:



Verre isolant

Interview

M. Kuonen:**«L'économie et l'écologie sont étroitement liés»**

Chargé d'information du Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire, M. Marcel Kuonen est conscient des gros efforts qui ont été accomplis depuis quelques années en Valais en matière de protection de l'environnement. Pour lui cependant, il reste encore beaucoup à faire...



En matière de protection des eaux, 1 milliard de francs ont été investis depuis 1983. Les progrès sont patents...

M. Kuonen, depuis une dizaine d'années, le Valais a fait d'énormes progrès en matière de protection de l'environnement. Dans quel domaine avons-nous le plus progressé?

C'est dans le domaine de la protection des eaux que les progrès ont commencé, il y a 35 ans déjà. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), les efforts concernaient principalement ce secteur. Dès 1983 les efforts se sont étendus, dans trois domaines principalement. En matière de **protection des eaux** tout d'abord, 1 milliard a été investi pour la construction des canalisations et des STEP. Ces dernières recueillent actuellement 90% des eaux. Dans le domaine de la **protection des déchets** ensuite, nos quatre usines d'incinération ont été adaptées à l'évolution de la législation, et les décharges sauvages ont été éradiquées au profit des déchetteries. L'augmentation constante du ramassage sélectif des déchets constitue également un réel progrès. De plus, un «Plan de gestion des déchets» sera mis en vigueur prochainement. Enfin, les progrès ont été considérables en

matière de **protection de l'air**, avec la mise en place du réseau RESIVAL (Ndlr. neuf stations de mesure fixes réparties dans le canton). Depuis 1990, les émissions ont diminué d'environ 50%! Des structures ont été mise en place pour le plan de mesure de la protection de l'air, comme par exemple la Délégation à la qualité de l'air ou le Forum de l'air. Pour ce faire, un crédit cadre de 2 million a été voté à l'unanimité par le Grand-Conseil en mai 1995.

Quel est à votre avis le domaine dans lequel nous devons encore réaliser des progrès?

Nous devons nous améliorer dans tous les domaines, mais plus particulièrement dans la protection des sols et la protection contre le bruit. Malheureusement, les moyens disponibles actuellement obligent le Service de la protection de l'environnement (SPE) à concentrer ses efforts sur l'eau, les déchets et l'air. Pour ce qui est des autres secteurs découlant de la LPE, il fait en fonction de ses possibilités...

Malgré tout le travail accompli, l'image du Valais en matière de protection de l'environnement

ment tarde à s'améliorer. A quoi attribuez-vous cela?

Ces dernières années, nous avons constaté avec plaisir que la politique environnementale du gouvernement valaisan était citée en exemple dans d'autres cantons, et même à l'étranger. Le Conseil d'Etat a montré à travers divers dossiers (Autoroute du Rhône, Jeux olympiques) qu'il recherchait le dialogue avec les diverses organisations de protection de l'environnement. Malheureusement, il arrive encore de temps à autre que des erreurs soient commises. Evidemment, ce genre de chose «passe» mieux dans les médias que les bons exemples, que l'on a tendance à ignorer... Mais nous devons vivre avec ce fait, et poursuivre nos efforts à tous les niveaux afin de prouver par les actes ce qui est convenu dans les accords.

En matière d'information, le gouvernement valaisan investit beaucoup. Pensez-vous que l'on puisse encore améliorer l'information? Si oui, comment?

Tout peut être amélioré. L'information ne fait pas exception. Cependant, vu nos moyens limités, nous devons fixer des priori-

tés, afin d'atteindre le plus sûrement possible le public-cible défini. Cela dit, la nomination récente d'un chef de l'information de l'Etat du Valais va apporter les améliorations nécessaires en matière de politique d'information, et ce dans l'ensemble de l'administration cantonale.

Il semble que les gens soient de plus en plus sensibles aux problèmes touchant l'environnement. Selon vous, à quoi cela est-il dû?

Il s'agit pour moi d'une prise de conscience. Ce sont les efforts de sensibilisation et d'information - par le biais des écoles, des médias, et des associations de protection de la nature surtout - qui ont conduit à ce résultat. Notre travail consiste à informer les gens sur l'état réel des choses, sans faire de catastrophisme. Grâce à «Info Air» par exemple, la polémique du début des années 90 a fait place à une prise de conscience de chacun sur la nécessité de réaliser des efforts pour résoudre le problème.

D'aucun pensent que le développement économique est incompatible avec la sauvegarde de l'environnement. Que faut-il leur répondre?

Que c'est faux! L'économie et l'écologie sont étroitement liés. Si l'économie va mal, il n'est pas possible de trouver les moyens nécessaires pour protéger l'environnement. Cela dit l'économie, et notamment le tourisme, peut également profiter de l'écologie: qui viendrait passer ses vacances dans un canton pollué? Actuellement, la protection de l'environnement est un argument de vente: les gens recherchent des produits «naturels». Il ne faut pas oublier non plus que la protection de l'environnement est créatrice de postes de travail, souvent hautement qualifiés. D'énormes sommes sont investies pour la protection de l'environnement. Pensez aussi à toutes les entreprises qui tentent d'obtenir des labels ISO 14000. S'ils pensaient que leur développement économique est incompatible avec la protection de l'environnement, ils ne prendraient pas volontairement sur eux tous les efforts pour obtenir ces labels...

Entretien réalisé par Yves Cretton